

Décembre 2017

Campugnan

Bulletin Municipal

16



P.8

**Dossier :
Le PACS**



P.11

**Les travaux
réalisés**



P.12

**Agenda des
manifestations**

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés au terme de cette année 2017.

Vous pourrez retrouver un premier bilan des actions passées dans ce bulletin mais j'aurai le plaisir de vous les détailler davantage lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 21 janvier à la salle des fêtes. Salle des fêtes qui au moment d'écrire ces quelques lignes vit ses derniers jours de fermeture au public.

En effet, le plus gros de nos travaux de mise aux normes accessibilité de nos ERP a été réalisé. Il restera sur 2018 les travaux de la Mairie.

Cette dépense qui a monopolisé la majeure partie de notre budget cette année était conséquente mais néanmoins obligatoire. Ainsi, nous aurons des Etablissement Recevant du Public en règle avec la législation.

Je vous laisse parcourir ce journal en vous souhaitant tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**Le Maire
Gilles LAE**





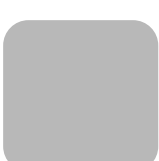
P. 04 Eau et assainissement-transfert



P. 06 Coup d'œil...



P. 07 La rentrée scolaire



P. 08 Le PACS



P. 10 Pendant ce temps...

P. 14 Entreprises campugnanaïses



P. 15 Associations



Suivez l'actualité de votre
commune sur la toile :

campugnan.blogspot.com

Et la page facebook
@Commune de Campugnan

Eau et assainissement

Transfert de compétences

A compter du 1er janvier 2018, la Commune de Campugnan transfère sa compétence en matière d'eau et d'assainissement collectif à la Communauté de Communes de Blaye (CCB).



L'acheminement de l'eau potable et l'assainissement collectif sont transférés à la CCB à compter du 1er janvier 2018.

Lors du Conseil communautaire du 27 juin 2017 dernier, les 21 Communes composant la Communauté des communes de Blaye (CCB) ont approuvé à une large majorité le principe du transfert de leur compétence en matière d'eau et d'assainissement collectif à l'intercommunalité. A l'issue de ce vote, les Conseils municipaux avaient 3 mois pour se prononcer – une majorité des 2/3

des Conseils représentant la moitié de la population intercommunale ou une majorité de la moitié des Conseils représentant les 2/3 de la population intercommunale étant requise. Les communes s'étant majoritairement déclaré favorable au transfert, celui-ci sera effectif au 1er janvier 2018. La CCB, qui gérât déjà l'assainissement non collectif (appelé SPANC), sera donc compétente sur l'ensemble de la compétence eau (production, transfert et distribution d'eau) et assainissement.

Lors de ce même Conseil communautaire, deux autres délibérations se sont succédé afin de valider la démarche d'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais. L'idée étant de confier au syndicat l'exercice de l'ensemble de ces compétences (eau, assainissement collectif et assainissement non collectif) au 1er janvier 2018. Comme précédemment, les communes ont été appelées à se prononcer sur l'adhésion de la CCB au SIAEPA, qui sera effective au 1er janvier 2018.

**Pour contacter le SIAEPA,
un numéro de téléphone : 05 57 94 11 10
(fax : 05 57 94 11 12)**



Ce qui a changé au 1^{er} octobre

Des dates clés sont à retenir dans les changements opérés par le gouvernement. Qu'y a-t-il de nouveau depuis le 1er octobre 2017?

- Le montant de la pension vieillesse du Régime Général a été revalorisée de + 0.8% ;
 - Diminution des Allocations Logement de - 5% ;
 - Augmentation du gaz Engie de +1,2 % ;
 - La nouvelle convention d'assurance chômage entre en vigueur pour trois ans ;
 - La loi interdisant aux sénateurs de cumuler un mandat parlementaire avec un mandat exécutif local entre en vigueur. Les députés doivent déjà respecter cette règle depuis les législatives de juin 2017 ;
 - Le plafond du paiement sans contact est porté à 30 € (contre 20 € auparavant) ;
 - Le vapotage est désormais interdit dans les transports collectifs fermés, les établissements accueillant des mineurs (comme les écoles) et en entreprise dans les espaces collectifs ;
 - Obligation d'apposer la mention « photo retouchée » dans les usages commerciaux de ces photographies.
 - La durée d'expérience professionnelle minimal requise pour bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est désormais de un an, contre trois auparavant.
- 
- A close-up of a calendar page showing the date 01 octobre. The page is white with a dark border. The date '01' is large and bold, and 'octobre' is written below it in a smaller, bold font. The page is slightly tilted and has a soft shadow.



Carte grise en ligne

Depuis le 6 novembre 2017, vous ne pouvez plus faire votre demande de carte grise (certificat d'immatriculation) au guichet d'une Préfecture ou Sous-Préfecture. Cette réforme concerne aussi bien la première demande que les duplicatas ou changements d'adresse. Ces démarches se font désormais exclusivement en ligne. Pour se faire, vous devrez vous rendre sur le site dédié, **<https://immatriculation.ants.gouv.fr>** et créer votre espace afin de lancer la procédure en ligne. Si vous n'êtes pas équipé ou si vous éprouvez des difficultés dans l'usage de ces nouveaux

outils numériques, des points d'accueil seront mis en place en préfecture où des médiateurs pourront vous aider dans vos démarches en ligne.



Un coup d'œil sur ...

Exonération de la Taxe d'aménagement sur les abris de jardins (-20m²)



Par délibération en date du 22/09/2017, le Conseil Municipal a voté l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin (tous matériaux) soumis à déclaration préalable (moins de 20m²).

Pour rappel, la taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Calendrier de collecte des ordures ménagères



Vous pouvez désormais retrouver le calendrier de collecte des ordures ménagères sur le site du SMICVAL du libournais, en fonction de votre adresse.

<http://www.smicval.fr/content/votre-calendrier-de-collecte>

Non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Notre demande de reconnaissance communale de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2016, due au retrait-gonflement des sols a été refusée. Elle avait été déposée à la demande

d'administrés qui avaient des dégâts sur leur habitation (notamment des fissures sur les murs ou les sols).

Si vous êtes concernés par ces dégâts, vous pouvez vous faire connaître en Mairie afin que nous fassions une nouvelle demande pour 2017.



Report du prélèvement à la source.

La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est officiellement reportée au 1er janvier 2019.

Les modalités d'imposition pour 2018 resteront donc inchangées par rapport à celles en vigueur en 2017, les dispositifs concernant l'année de transition étant reportés d'un an.



La cérémonie des vœux du Maire à la population aura lieu

le dimanche

21 janvier 2018

à 11h30

à la salle des fêtes



La rentrée scolaire

2017-2018

15 maternelles
32 primaires

Une rentrée scolaire avec peu d'arrivées (3 nouveaux) mais surtout aucun départ (pas de CM2 l'an dernier). Nous avons donc des effectifs plus conséquents cette année.

Ce sont 20 élèves dans la classe de M^{lle} FERREIRA et 27 dans celle de M^r PIQUES.

Par mesure de sécurité, le restaurant scolaire est ainsi passé à deux services afin que les enfants soient aussi plus à l'aise pour manger.



Le 4 octobre, les enfants de l'école ont eu le droit à une séance de prévention dentaire.

Assurée par Aurore, maman d'élève assistante dentaire à

Berson, l'animation a permis de faire un rappel aux enfants sur les dents. Apprendre aux plus petits qu'il y a les dents de lait puis les dents définitives, expliquer l'importance du brossage régulier ou

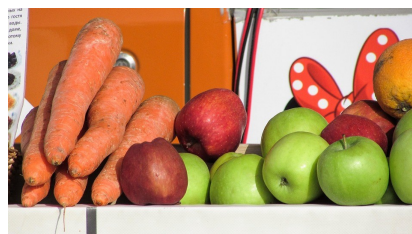
découvrir des photos de caries, sont autant de thèmes qui ont été abordés.



Pour les plus grands, une pastille de colorant qui rend la plaque dentaire rose a permis de mettre en pratique ce

qu'ils venaient de voir et de comprendre que parfois on ne voit pas à l'œil nu les petits maux de nos dents.

Les enfants ont pu avoir des échantillons de dentifrice et brosses à dent, offert par les laboratoires Elmex et Gum Sunstar France.



Avec l'arrivée de Mme BETOUIGT à la tête de la cantine, nous avons changé de prestataire pour la fourniture des denrées. Nous travaillons désormais avec l'Aquitaine de restauration.

Le principe est le même,

les menus sont établis par leur diététicienne et validés par la commission cantine. Nous sommes livrés en fonction des besoins journaliers.

Ces livraisons sont justement le gros changement à noter pour cette année. Nous sommes en effet passés en circuit court pour les produits consommés. Fini les livraisons groupées provenant d'une plateforme, chaque

fournisseur livre ses propres produits (boucher, poissonnier, primeur, épicier, etc...) et tout est frais et cuisiné par nos cantinières.

Vous pouvez, en tant que parent d'élève, participer aux commissions cantine. Elles ont généralement lieu le dernier mardi après-midi avant les vacances pour le cycle suivant. Pour ce faire, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

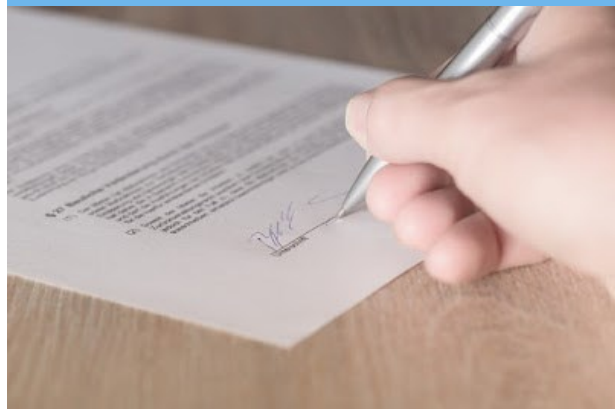
**Le tarif du restaurant scolaire passera à
2€ le repas par enfant à compter du
1er janvier 2018.**

Etat Civil

Le PACS

Rappel réglementaire

Depuis le 1er novembre 2017, vous pouvez vous rendre en Mairie pour conclure un Pacte Civil de Solidarité



Et en pratique, si je veux me PACSER à Campugnan, comment ça se passe?

Qui peut conclure un PACS ?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs.
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions).
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés.
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Où conclure un PACS ?

- à la mairie où les futurs partenaires choisissent leur future résidence commune.
- chez un notaire.

Comment rédiger la convention ?

Elle sera rédigée par le notaire si vous faites ce choix.

- La convention doit être rédigée en Français et comporter la signature des 2 partenaires.
- Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le Pacs : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil. »
- La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...).
- Les partenaires peuvent utiliser ou non une convention-type (formulaire cerfa n° 15726*02)

Une seule convention pour les 2 partenaires doit être rédigée.

Quelles pièces justificatives ?

Vous trouverez la liste complète des pièces à fournir sur le blog de Campugnan.

1- Télécharger la convention-type ou rédigez-en une, personnalisée. (attention, la date de signature de la convention ne vaut pas date de début de PACS. C'est la date de l'enregistrement qui compte).

2- Réunissez l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à votre cas.

3- Envoyez ou déposez le dossier au secrétariat de la Mairie.

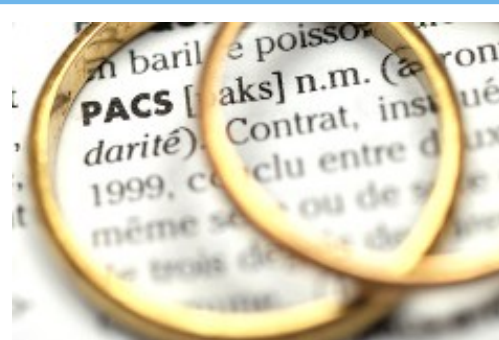
Cas n°1 : Votre dossier est complet, nous vous retournons une convocation pour l'enregistrement de la convention. Vous devrez vous présenter impérativement ensemble.

Cas n°2 : Votre dossier est incomplet, nous vous adressons une demande de complétude de pièces. Dès réception des pièces manquantes, si votre dossier est conforme, vous serez ensuite convoqués.

Cas n°3 : Votre dossier est complet mais vous ne remplissez pas toutes les conditions pour pouvoir enregistrer votre PACS. Nous vous adressons une décision d'irrecevabilité motivant le refus d'enregistrement. Un refus sera donné si par exemple votre résidence commune n'est pas située à Campugnan, si l'un ou les deux partenaires sont mineurs, si l'un des deux est marié, etc...

Le PACS

FAQ



Aurons-nous un livret de famille suite à la conclusion PACS?

NON. Un PACS n'est pas un acte d'Etat Civil. On ne délivre un livret de famille qu'à la naissance du premier enfant commun ou à l'occasion du mariage.

Pourrais-je prendre le nom de mon partenaire?

NON. LE PACS n'a aucun effet sur le nom de famille, à l'inverse du mariage.

Les parents pacsés peuvent-ils se dispenser de reconnaître leur enfant?

NON. L'enfant d'un couple pacsé est dit « naturel », au même titre que les concubins.

Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (anticipée ou au moment de la naissance).

Suis-je héritier de mon partenaire de PACS?

NON. Le PACS ne confère aucun droit d'héritage. Pour que le partenaire soit héritier, il faut qu'un testament le stipule.

Puis-je adopter l'enfant de mon partenaire?

NON. Cette disposition qui s'applique pour les couples mariés n'est pas ouverte aux partenaires d'un PACS.

Doit-on se préoccuper de faire apposer la mention de PACS sur notre acte de naissance?

NON. L'Officier de l'Etat Civil où votre PACS sera enregistré se chargera de faire le nécessaire auprès de votre Mairie de naissance.

Pouvons-nous bénéficier du régime de la communauté universelle?

NON. Cette disposition est réservée au mariage. Par défaut, la convention de PACS prévoit que les partenaires soient soumis au régime de séparation des biens. Vous pouvez toutefois choisir le régime de l'indivision. Attention, une fois le régime choisi, vous ne pourrez changer que par une convention modificative.

L'Officier d'Etat Civil n'est pas compétent pour vous conseiller un régime particulier.

Mon partenaire décide de dissoudre notre PACS, puis-je demander une prestation compensatoire?

NON. Cette disposition est réservée au mariage. Aucune prestation compensatoire n'est prévue pour les partenaires d'un PACS.

Je suis en procédure de divorce, puis-je conclure un PACS?

NON. Tant que le divorce n'est pas prononcé, le mariage n'est toujours pas dissous et est une cause d'irrecevabilité d'enregistrement du PACS.

Pendant ce temps...

... sur Campugnan !



Chloé VIOLEAU

est repartie à l'assaut du Jumping International de Blaye.

La cavalière campugnanaise a participé au Jumping pour la quatrième année avec sa ponette Vénus des Ailes (qui elle, participait pour la première année). Chloé, ainsi que son entraîneur se sont dits satisfaits de cette participation et des premiers pas pour ce nouveau duo cavalière/monture.



Le 22 septembre les enfants, accompagnés de leurs enseignants, du personnel communal et d'un papa bénévole, Michel, ont ramassé tous les déchets qu'ils ont pu trouver dans les alentours de l'école.

« Nettoyons la Nature » est une opération devenue une tradition pour les élèves. Et les enseignants sont ravis de constater qu'avec le temps, la quantité de déchets ramassés a fortement diminué. De 3 grands sacs poubelle plein, ils comptent désormais l'équivalent d'un sac environ maximum.



**Inauguration du
Marché de Noël du
Château La Botte
par Monsieur le
Maire.**



Cérémonie du 11 novembre





DAE

Tous les ans, 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque extra-hospitalier, soit 110 par jour (données Inserm, 11 mai 2005). De longues minutes s'écoulent avant que les secours soient prévenus et arrivent sur les lieux. Dans 70% des cas d'arrêt cardiaque, des témoins sont présents et pourraient agir.

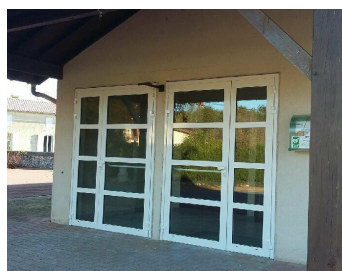
Le Conseil Municipal a fait le choix d'équiper la salle des fêtes d'un défibrillateur semi-automatique.

Pas besoin d'être formé aux premiers secours, cet appareil est conçu pour être utilisé par tout le monde. Une fois enclenché, il dicte à la personne qui porte les secours la marche à suivre et déclenche de lui-même les impulsions quand il est installé.

Les travaux réalisés

Les travaux de mise en accessibilité des ERP

ont débuté cet été par l'école et ont continué avec la salle des fêtes. A l'école, nous avons, entre autre, dû faire installer de nouvelles portes pour les classes (en élargissant l'ouverture), modifier complètement l'implantation des sanitaires actuels, qui sont devenus les wc maternelles. Les sanitaires primaires, ont été implantés dans un nouveau bâtiment, entièrement aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.



A la salle des fêtes, les sanitaires ont également été entièrement repensés, l'accès modifiés, les portes changées ainsi qu'une tablette ajoutée au comptoir. Nous vous laisserons découvrir la salle des fêtes au moment de la cérémonie des vœux. Pour la Mairie, les travaux débiteront bientôt avec la transformation du parvis, le changement de la porte du secrétariat ainsi que le réaménagement partiel du bureau.

Mais également :

- ➡ Des cendriers muraux extérieur seront installés prochainement à la salle des fêtes pour ne plus voir tous ces mégots par terre.
- ➡ Une table de ping-pong sera implantée en début d'année dans le parc de la Mairie.
- ➡ Nous avons achevé la campagne de restauration des registres d'Etat Civil et de délibérations. La qualité de ces registres est primordiale pour les maintenir en bon état de conservation. Les plus vieux registres d'Etat Civil remontent en 1642 !
- ➡ La majeure partie des fossés nord ont été curés et il restera quelques kilomètres à faire en 2018.
- ➡ Le mobilier de la salle des fêtes a été remplacé. Les tables auront désormais un plateau en bois et seront plus solides que celles en plastique.



De nouvelles illuminations sont venues agrémenter les lieudits Pilon et Bouscade pour les fêtes.

Calendrier

des manifestations

Samedi 6 janvier

Repas du Club de l'Amitié

Dimanche 21 janvier

Vœux du Maire

Dimanche 28 janvier

Loto du Club de l'Amitié

Dimanche 4 février

Repas de Chasse

Dimanche 11 février

Loto du Comité des fêtes

24 et 25 février

Master Fitness

Samedi 17 mars

Repas du Comité des fêtes

Dimanche 15 avril

Repas du Club de l'Amitié

28 et 29 avril

Bourse aux vêtements (Association des parents d'élèves)

Mardi 1er mai

Concours de belotte

Dimanche 13 mai

Loto du Club de l'Amitié

Samedi 2 juin

Repas du Comité des fêtes

Dimanche 10 juin

Repas de chasse

Samedi 23 juin

Kermesse

Dimanche 1er juillet

Repas de fruits de mer (L'entente des chasseurs)

Dimanche 5 août

Repas de fruits de mer (L'entente des chasseurs)

Dimanche 14 octobre

Loto du Club de l'Amitié

Samedi 3 novembre

Repas du Comité des fêtes

Du 14 au 18 novembre

Bourse aux jouets (Association des parents d'élèves)

Dimanche 2 décembre

Repas du Club de l'Amitié

Tous les mardis de 19h à 20h : Gym avec Pause Fitness



Etat Civil

1er semestre

C O P I E D'ACTE

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, seule la personne concernée par l'acte (à condition d'être majeure), son représentant légal ou son conjoint, peut en faire la demande ainsi que ses ascendants (parents, grands-parents) ou descendants (enfants, petits-enfants) et certains professionnels lorsqu'un texte les y autorise (ex: avocat, notaire), (excepté pour un acte de décès pour lequel vous n'avez pas besoin de justifier de votre qualité)

Pour un extrait sans filiation, toute personne peut y avoir accès sans avoir à justifier sa demande ou sa qualité.

Comment faire la demande?

Si l'acte concerne un fait survenu en France, faire la demande à la mairie de la commune concernée.

Si l'acte concerne un fait survenu à l'étranger, faire la demande auprès du Service central de l'état civil de Nantes.

Vous pouvez également faire une demande sur internet, via le site de la mairie ou le téléservice acte-etat-civil.fr ou par courrier sur papier libre accompagné d'une enveloppe timbrée.

La délivrance est gratuite et le délai peut varier selon les services.

NAISSANCES

MONGIS Shaïdys, Loreenne

MARIAGES

Anthony JAUBERT

Aurélie FAURIE

Julien MERCIER

Emilie SEGUIN

Ludovic RABAUD

Natacha BAILLOU

DECES

Madame Henriette SEGUIN ép.
BONOMME

Madame Marie GODRAN ép. HOSTEIN

Monsieur Maxime BUÉTAS



Entreprises campagnanaises

 G2L Constructions Matthieu GELDER Agent Commercial www.g2l-constructions.com 1 bis route de l'ancienne RN 10 33240 SAINT ANTOINE 06 32 21 81 69 matthieu@g2lconstructions.com 05 57 58 91 97	<i>Chenil de la Forêt</i>  MARL. Trans amis Pension chien chat NAC 06 07 12 17 39 05 57 64 73 30 route de La Vergne 33390 Campagnan chenildeforet@orange.fr	 Entreprise DYLERO À votre service pour la réalisation de tous vos travaux intérieur/extérieur <i>Charpente, couverture, zinguerie, maçonnerie, peinture, carrelage, etc...</i> DEVIS GRATUIT 06 26 96 88 75 – 09 54 71 04 52 Romain LEGER 7, La Bette 33390 CAMPAGNAN – djromain@hotmail.com
Stéphane ROCHE Responsable de Production Laurent ROUZIER Président Tél : 05 57 64 77 08 Mob : 06 34 51 23 00 Email : infinivap@gmail.com www.infinivap.fr  Fabricant de E-LIQUIDE S.A.S INFINIVAP 9 Thibaud 33390 CAMPAGNAN	 Loc'Halle bio Groupement de Producteurs Maraichers 33 • 16 • 17 • 24 • 40 • 47 Jean-Christophe MADO M.I.N de Brienne • Case n°1 • 33076 BORDEAUX Tél : 06 85 53 43 20 • lochallebio@live.fr	Md RONDET GENEVIEVE gege.91410@live.fr RONDET robert bob91410@live.fr 10 BIS LE BOURG CAMPAGNAN 33390 06.62.16.40.86 06.09.12.24.66 
Service à la personne Céline se tient à votre disposition pour • le ménage, • Le repassage, • Les courses, • Aide à la toilette, • Petit jardinage, etc.... • Dans le secteur du Blayais (33390) et d'Etauliers  Allez ! au boulot ! Vous pouvez me contacter au 06/89/96/94/67 Chèque emplois service accepté	 Sandra Assistante maternelle près de chez vous !  Nounou depuis plus de 9 ans, j'ai un agrément pour quatre enfants dont deux places pour septembre 2016. Titulaire du CAP petite enfance, brevet de secouriste et préparatrice en pharmacie. Horaires du lundi au samedi De 6h00 à 20h00/21h00 Agrément pour horaires atypiques. Je propose des sorties très régulières au ram, ludothèque, bibliothèque, promenade et grand jardin rempli de jeux et jouets. Ainsi que de nombreuses activités de peinture, pâte à sel, sable magique, création d'objets etc.... Nous n'oublions pas de fêter les anniversaires de chaque enfants ainsi que Noël... la suite ici : www.nounou-top.fr/1847803	WWW.NOUNOU-TOP.FR 06 11 31 54 47 Le site spécialisé pour trouver une garde d'enfant
DOMAPART VENTE, LOCATION www.domapart.com Matthieu GELDER Agent Immobilier Indépendant B.N. et N.P. des 33390 Campagnan  3-10 rue des blés 93210 La Plaine St Denis Port : 06 20 50 24 94 geldier@domapart.com		

Associations campugnaises

A « la sauce » des parents

Présidente : Jessica BOUTY
Secrétaire : Véronique HERNANDEZ
Trésorière : Angélique PIQUES

Club de l'amitié

Présidente: Claudette DAGNAS
Vice-Présidente : Henriette MAURIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorier : René MAURIN

Comité des fêtes

Présidente : Nicole GODICHAUD
Secrétaire : Geneviève RONDET
Trésorier : Claudette DAGNAS

L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN
Vice-Président : Robert TOURET
Secrétaire : Sandrine MOURANY
Secrétaire Adj : Gaëlle DUFOUR
Trésorier : Patrick PAILLE
Trésorier Adj : Cyril CHAINTRIER

Pause'fitness

Présidente : Jessica Mackenzie
Trésorière : Marie Agnes GODICHAUD
Secrétaire : Nicole GODICHAUD

Notre-Dame- de-Campugnan

Présidente : Christiane TAVERNIER
Vice-Présidente : Bernadette ROBIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorière : Colette ROPERS
Trésorière Adjointe : Chantal MADO
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé
desservant la paroisse de Campugnan.

ON/OFF Racing Team

Président : Romain LEGER
Secrétaire :
Trésorier : Nicolas LAGARDERE

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire :

La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE
Trésorier : Franck BLANCHARD



NUMEROS UTILES

Mairie : 05 57 64 71 74

Ecole primaire : 05 57 64 76 21

Sous-Préfecture (Blaye) : 05 56 90 60 60

Communauté de Communes de Blaye : 05 57 42 33 33

Centre Intercommunal d'Action Sociale : 05 57 42 75 20

Centre des impôts (Blaye) : 05 57 42 66 70

SAUR (Eyrans) : 05 53 49 77 00

Déchetterie (Saint-Paul) : 05 57 42 81 51

Numéros d'urgence

17

Gendarmerie

18

Pompiers

15

Samu

112

Sur les portables

